

**Au quotidien,** vous allez être confrontés à de nombreuses situations dans lesquelles vous allez vous poser des questions sur vos droits, sur l'action à mener, sur l'interlocuteur à contacter... Le SNES-FSU est organisé en différents échelons, ce qui permet à la fois **d'intervenir rapidement auprès de l'Administration** et auprès des bons interlocuteurs, mais aussi **d'être présent au plus près des collègues et du terrain**. Rappelons qu'au SNES-FSU aucun militant n'est déchargé intégralement et tous, y compris à la direction nationale, continuent d'assurer des cours dans leur établissement.

**Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de questions que vous vous posez peut-être et quelques précisions sur l'organisation du SNES-FSU.**

## J'ai un problème avec un élève ?

Ne restez pas isolé, parlez-en à votre tuteur, au professeur principal, à votre équipe pédagogique, au CPE... Si vous vous posez des questions sur vos droits, les possibles actions suite à une décision du chef d'établissement (refus d'un conseil de discipline par exemple), n'hésitez pas à vous rapprocher également de la section SNES-FSU de l'établissement ou du département. Vos collègues syndiqués pourront vous aider à faire valoir au mieux vos droits.

## Une heure d'information syndicale est annoncée : ai-je le droit d'y assister ? De quoi va-t-on parler ?

Assister à une heure d'information syndicale est un droit, même si vous avez cours. Vous pouvez y participer, sans avoir à rattraper votre heure de cours. Il vous suffit de prévenir vos élèves de votre absence sur le créneau horaire concerné. L'heure d'information syndicale est organisée par la section SNES-FSU de l'établissement, elle permet de débattre de l'actualité locale (préparation des CA, climat scolaire...) mais aussi nationale (décryptage des réformes, préparation des mobilisations...). L'heure d'information syndicale est donc une réunion incontournable qui permet de faire vivre le débat, mais aussi de se former, de prendre part à des décisions d'actions, bref d'être acteur du quotidien. N'hésitez pas à y participer !

## Ai-je le droit de faire grève ?

Le droit de grève est un droit constitutionnel qui s'applique à tous les fonctionnaires y compris stagiaires. Que vous soyez à l'ÉSPÉ ou dans votre établissement ce jour-là, si un préavis est déposé, vous avez le droit de faire grève et de participer aux manifestations organisées. Vous y retrouverez les militants du SNES-FSU ! Contrairement aux professeurs des écoles, nous n'avons pas à nous signaler grévistes au préalable. L'Administration ne peut en aucun cas vous reprocher d'avoir fait grève. Quelques jours après, vous pourrez avoir à signer un formulaire qui entraînera la perte d'1/30<sup>ème</sup> de salaire.

Carrière, rémunérations, droits, métiers, programmes, vie de l'établissement, réformes du système éducatif, action sociale... le SNES-FSU est l'organisation majoritaire dans le Second degré et donc la seule à même d'intervenir avec efficacité sur tous ces sujets ! Comme vous l'avez lu dans les pages précédentes, le SNES-FSU est présent au quotidien pour vous informer et défendre vos droits. Participez à nos stages de formation syndicale, qui couvrent un champ très large de questions (droits des personnels, numérique, TZR, préparer la rentrée, éducation prioritaire...).



## Ai-je droit à un reclassement ? Comment formuler mes vœux de mutation ? Pourquoi n'ai-je pas touché l'IFF ?...

Pour toutes les questions de carrière, mutations, rémunération, statut, promotion... consultez notre site [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu) et contactez la section académique à l'adresse [s3ver@snes.edu](mailto:s3ver@snes.edu). Elle vous apportera les informations nécessaires, vous indiquera les formalités à effectuer et le cas échéant interviendra auprès du Rectorat.

## Qui détermine les moyens alloués aux établissements ?

En février, vous entendrez peut-être parler dans votre établissement de la DHG (Dotation Horaire Globale), de postes supprimés, de dédoublements qui disparaissent... Il s'agit d'une étape fondamentale de la préparation de rentrée avec le vote en Conseil d'Administration des moyens alloués à l'établissement pour la rentrée suivante (TRMD : Tableau de Répartition des Moyens par Discipline). Le SNES-FSU accompagne les établissements à toutes les étapes de la préparation de rentrée et vous aide à agir en CA et construire les mobilisations.

## Exemples de situations examinées dans les instances où siège le SNES-FSU

<b>S1 : section d'établissement du SNES-FSU</b>	Conseil d'Administration, Commission permanente... : y sont examinés le règlement intérieur de l'établissement, la répartition des moyens...
<b>S2 : section départementale du SNES-FSU</b>	CTSD, CDEN : y sont examinés les créations/suppressions de poste, les moyens vie scolaire, les changements de la carte scolaire...
<b>S3 : section académique du SNES-FSU</b>	CTA, CAPA, CCP... : y sont examinés la répartition des moyens alloués à l'académie, les mutations, les promotions...
<b>S4 : section nationale du SNES-FSU</b>	CSE, CTM... : y sont examinés les nouveaux programmes, les réformes nationales...

## LE SNES-FSU, CE SONT LES COLLÈGUES QUI EN PARLENT LE MIEUX !



Pour le SNES-FSU, le paritarisme est un élément clé de l'action syndicale : à travers les actions menées en commissions paritaires, les élus SNES-FSU défendent certaines garanties liées à notre statut d'agents de la Fonction publique d'État, en veillant notamment pour chaque opération de gestion à **la transparence et à l'égalité de traitement**.

*Il y a quelques années, l'Administration a oublié de prendre en compte ma demande de congé formation. Les commissaires paritaires, documents à l'appui, ont pu l'année suivante faire compter cette année-là de demande dans l'addition de toutes les années.*

*Enseignant débutant, je précise que j'ai trouvé auprès du SNES un soutien très important notamment dans le cadre des mutations, pour rectifier les erreurs qui sont apparues dans les notifications de l'Administration ! C'est un travail qui me paraît indispensable et que je souhaite voir continuer parce qu'il représente un indispensable soutien à des moments clés de notre parcours professionnel et personnel. Un grand merci !*

**C'est cette garantie contre l'arbitraire que le Gouvernement fait disparaître avec la loi Dussopt « pour une transformation de la Fonction publique », que le SNES-FSU a vigoureusement combattue. À l'heure où nous bouclons cette publication, nous n'avons que très peu d'informations sur le cadre dans lequel se dérouleront les opérations de carrière, mais une chose est certaine, vous pourrez continuer de compter sur le SNES-FSU pour être à vos côtés pour vous informer et vous défendre dans toutes les opérations de carrière et de mutation.**

## ET NOS ÉLÈVES DANS TOUT ÇA ?

### Refuser la fatalité de la reproduction sociale !

Le SNES-FSU agit pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels d'enseignement et d'éducation (voir p. 7). Et s'il a dénoncé bon nombre de réformes de ces dernières années, ce n'est pas parce que le SNES-FSU est toujours contre, comme le caricaturent certains, c'est bien parce qu'elles aggravent les problèmes actuels de notre système éducatif.

La mobilité sociale existe : 30 % des enfants d'ouvriers connaissent une vraie promotion sociale. L'investissement des professionnels, au quotidien, auprès des élèves, parfois dans des conditions très difficiles, joue un rôle fondamental dans la réussite de ces jeunes. Mais le système éducatif français est aussi, et surtout, celui qui fige les positions sociales : quelques années après la fin de leurs études, 70 % des enfants d'ouvriers exercent aujourd'hui un emploi d'ouvrier ou d'employé. À l'inverse, 70 % des enfants de cadres exercent un emploi d'encadrement. Aussi, et contrairement à une idée reçue, « on » ne donne pas le bac à tout le monde puisque si 90 % des enfants de cadres supérieurs qui entrent en 6<sup>ème</sup> obtiennent un baccalauréat sept ans après, ce n'est le cas que pour 40 % des enfants d'ouvriers. Ces quelques chiffres ne peuvent que nous faire réagir tant ils montrent le poids des origines sociales sur les trajectoires scolaires et sociales des élèves. **C'est bien parce que nous travaillons pour la réussite de tous**



**les élèves et leur émancipation que nous dénonçons des réformes qui aggravent les inégalités existantes (collège2016, lycée Blanquer, ParcoursSup...) et qui bouchent toujours un peu plus les horizons de nos élèves.**

**Agir avec le SNES-FSU, se syndiquer au SNES-FSU, c'est lutter pour améliorer nos conditions de travail et de rémunération, mais aussi agir pour un système éducatif plus juste.**

Marie Chardonnet, Sophie Vénétay